



Envie de concrétiser votre projet de formation ?

→ Accueil

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)
accueil@its-tours.com
02.47.62.33.33

→ Orientation

Information & conseil sur les formations
orientation@its-tours.com
02.47.62.33.76

→ Admissions

Informations & démarches d'inscriptions
admissions@its-tours.com
02.47.62.56.71 ou 02.47.62.84.11

→ Référents Handicap

Accueil des personnes en situation de handicap
referent.handicap@its-tours.com

→ Apprentissage

cfasms CFA SMS (sanitaire médico-social)
contact@cfasms.fr
Unité de formation des apprentis de l'ITS (UFA)
apprentissage@its-tours.com

→ Validation des Acquis de l'Expérience

vae@its-tours.com
02.47.62.84.27

Nos conseils pour réussir !

Soyez curieux ! Visionnez des vidéos de professionnels pour mieux cerner les spécificités des métiers du secteur social. Interviewez des professionnels.

Allez à la rencontre des professionnels et des publics accompagnés ! Investissez-vous dans des actions de bénévolat (associations sportives, artistiques, culturelles, humanitaires) et faites des stages.

Consultez l'agenda de l'ITS !

Participez aux réunions d'information, événements d'orientation (salons, forums), visitez l'ITS et venez nous rencontrer lors des Journées Portes Ouvertes.

Institut du
**Travail
Social**
TOURS - BLOIS - CHARTRES



Niveau 7
Bac +5

Directeur d'établissement Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de service (CAFDES)

Formation en
26 MOIS

Donnez du sens
à **vos** métier

→ EN APPRENTISSAGE

→ PAR LA V.A.E.

Code RNCP : 36838
Certificateurs : Ministère chargé de la Solidarité / Ministère de la Santé
et de la Prévention
Enregistrement de la certification : 16.09.2022.



www.its-tours.com

17 rue Giron 37100 TOURS



LE MÉTIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Le directeur d'établissement ou de services d'intervention sociale conçoit et conduit l'action d'une ou plusieurs structures du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire. Il exerce ses missions, par délégation de la personne morale, dans le respect du cadre législatif et réglementaire défini par les politiques sociales. Pilote de l'organisation qu'il dirige, il assure l'élaboration, la conduite stratégique et l'évaluation de projets d'intervention sociale adaptés aux besoins des publics accompagnés. Il est garant des conditions de ces accompagnements et veille en particulier à l'effectivité du respect des droits des personnes accueillies. Il est responsable de la sécurité des personnes et des biens.

→ **Évolution de carrière** : Les directeurs d'établissement ou de service d'intervention sociale peuvent évoluer vers des fonctions de directeur d'une plateforme ou de pôle d'activité, directeur général d'une organisation, directeur territorial au sein d'une collectivité.

→ **Poursuite d'études** : Etudes universitaires, DEIS.

PRÉREQUIS

Pour se présenter aux épreuves d'admission, les candidats doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique et inscrit au niveau 5 du cadre national des certifications ;
- Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire ;

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme : demandée par le candidat, elle sera délivrée par ENIC-NARIC.

Candidats admis de droit

Sont dispensés de l'épreuve d'admission, les candidats ayant :

- Signé un contrat d'apprentissage ;
- Préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du Cafdes selon les règles des décrets 2007 (Décrets n°2007-221 du 19 février 2007 et n°2007-577 du 19 avril 2007, Arrêté du 5 juin 2007) ;
- Déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences du Cafdes, selon les nouvelles règles du décret et de l'arrêté du 27 août 2022.

DURÉE DE LA FORMATION

Durée totale de la formation : 26 mois.
700 heures d'enseignement théorique et 510 heures de formation pratique.

OBJECTIFS

La finalité de la formation est d'obtenir le Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES), en validant les compétences des référentiels.

Ces compétences sont organisées en blocs de compétences (BC) :

BC 1 : Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques ;

BC 2 : Définir et piloter le projet d'établissement ou de service ;

BC 3 : Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service

BC 4 : Gérer les volets économiques, financiers et logistiques de l'établissement ou du service

MÉTHODES MOBILISÉES

La formation articule apports théoriques et conceptuels, travaux dirigés, analyses d'expériences issues des terrains professionnels ou terrains de stage. A partir d'une première approche généraliste, la formation vise à accompagner le stagiaire dans la mise en œuvre de son propre parcours professionnel.

Depuis une lecture plurielle, articulée et impliquée des terrains professionnels, les intervenants en formation CAFDES mobilisent des savoirs interventionnels et expérimentiels ainsi que des pédagogies actives.

Les enseignements sont assurés par des directeurs certifiés, des représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, des professionnels experts, des universitaires, ainsi que par des membres du réseau partenarial.

MODALITÉS DE LA FORMATION (THÉORIQUES ET PRATIQUES)

La formation se déroule de septembre année N à Novembre N+2 (environ 25 sessions de 2 à 5 jours par mois + 15 semaines de stage). Elle est déclinée en blocs de compétences (BC) :

- BC 1 : 196 h + 154 h de stage.
- BC 2 : 154 h + 147 h de stage.
- BC 3 : 196 h + 133 h de stage.
- BC 4 : 154 h + 76 h de stage.

Des allègements de stages d'1/3 sont possibles pour les candidats en situation d'emploi dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale. Pour les candidats en situation d'encadrement, l'allègement de la durée de la formation pratique peut être porté à deux tiers.

Avant l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un entretien de positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. À l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation. Les candidats bénéficiant de dispenses réglementaires ou ayant validé certains BC bénéficient d'un programme Individualisé de formation (PIF).

Il est possible de s'inscrire en formation à l'ITS pour un ou plusieurs Blocs de Compétences. Nous contacter pour plus d'informations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les blocs de compétences constitutifs du CAFDES sont validés par des épreuves de contrôle continu et des épreuves de certification, dont les modalités sont :

BC 1 : une note d'aide à la décision

BC 2 : un mémoire

BC 3 : une étude de cas

BC 4 : une étude de cas

Les blocs de compétences sont validés séparément.

Le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 dans chacun des blocs de compétences pour obtenir le CAFDES.

CALENDRIER ET CONDITIONS D'ADMISSION

L'inscription à l'épreuve d'admission se fait en ligne directement sur notre site internet :

- inscription jusqu'au 11/05/2026
- date d'épreuve d'admission : 11/06/2026

Épreuve orale d'admission (30 min) :

L'épreuve est destinée à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de direction, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Elle consiste à un entretien, à partir d'une note de 4 à 6 pages rédigées au préalable par le candidat.

La validité de l'admission est de 5 ans.

Date limite d'inscription à la formation : 30 juin 2026

Entrée en formation : 21 septembre 2026

TARIFS ET FINANCEMENT

→ Admissions :

Épreuve orale (tarif 2025 à titre indicatif) : 170 €

→ Formation :

Frais de dossier : 97 €

Coût formation : 18 207 €

Plusieurs possibilités de financement selon votre profil.

- Par l'employeur
- Par l'opérateur de compétence (ex. Transition Pro, contrat de professionnalisation...)
- Par France Travail
- En autofinancement
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- Par un contrat d'apprentissage

Pour une étude personnalisée des modalités de financement et/ou demande de devis, contacter directement le secrétariat à : secretariat.pdmis@its-tours.com